

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DJS 226 Subventions (20.000 euros) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2018-2020 avec 5 comités et clubs sportifs parisiens.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations et l'autorise à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer les avenants ci-joints prévoyant l'attribution des subventions, visées aux articles 2 à 6, et les conditions de ce soutien, pour la saison 2018/2019.

Article 2 : Un complément de subvention d'un montant de 5.000 euros est attribué au Comité Départemental d'Athlétisme de Paris (n°19340) - 32, rue Rottembourg (12^e), pour soutien à l'activité et développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : Un complément de subvention d'un montant de 5.000 euros est attribué au Comité Départemental de Golf de Paris (n°19620) - 2, rue du Commandant Guilbaud (16^e), pour soutien à l'activité et développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 4 : Un complément de subvention d'un montant de 4.000 euros au Comité Départemental du Sport Adapté de Paris (n°537 / 2018_00057), chez OCTAPEH 69, avenue de Flandre (19^e), pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : Un complément de subvention d'un montant de 4.000 euros est attribué au Comité Départemental Handisport de Paris (n°964 / 2018_01871), 42-44, rue Louis Lumière (20^e) pour soutien à l'activité et développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 6 : Un complément de subvention d'un montant de 2.000 euros est attribué à l'association Educ'Hand (n°118021), au 5, avenue Jean Bouin (Issy les Moulineaux 92130) pour soutien à l'activité et développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 7 : La dépense correspondante, d'un montant total de 20.000 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO